

Mises à jour Covid-19 du 21/07/2021 : suite aux dernières déclarations du Gouvernement et dans l'objectif de limiter la propagation du Coronavirus-variant Delta, les règles relatives aux rassemblements de personnes dans le cadre de cérémonies de mariage et de parrainage sont les suivantes :

- Le pass sanitaire ne sera **pas exigé** pour accéder à la salle des mariages
- La jauge est réduite à **45 personnes**, époux et personnel municipal **non compris** dans ce calcul.

Qui est concerné ?

Les personnes majeures ou émancipées au jour du mariage, de nationalité française ou étrangère. Le mariage pourra être célébré à Mons en Barœul si au moins l'un des futurs époux ou au moins l'un de ses parents est domicilié sur le territoire de la commune. Il n'existe aucune dérogation.

La démarche : Le dépôt de dossier a lieu sans rendez-vous, durant les horaires d'ouverture du service AMI. La présence des deux futurs époux est recommandée. Une audition préalable au mariage peut être menée par l'officier de l'état civil s'il l'estime nécessaire.

La date du mariage ne sera fixée que si le dossier est complet. Le mariage pourra être célébré à compter du onzième jour à compter de la publication des bans. Les futurs époux s'engagent pour eux-mêmes, leur famille et leurs invités à respecter une charte de bonne conduite au cours de la cérémonie.

Afin de permettre l'accomplissement des formalités préalable au mariage, il est demandé aux futurs époux de déposer leur dossier au moins 3 semaines avant la célébration

Les pièces à fournir :



MARIAGE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Originaux à présenter, photocopies à fournir.

☐ Extrait avec filiation comprenant toutes les mentions ou copie intégrale de l'**acte de naissance** pour chacun des futurs époux, daté de moins de 3 mois au dépôt du dossier, de moins de 6 mois s'il est délivré par une autorité consulaire.

☐ **Pièce d'identité** des futurs époux : carte d'identité, passeport et/ou titre de séjour en cours de validité.

☐ **Justificatif de domicile** de plus d'un mois et de moins de trois mois (quittance de loyer, d'électricité, de gaz, facture de téléphone fixe, avis d'impôt, attestation d'assurance habitation) et attestation sur l'honneur complétée par chacun des futurs époux.

En cas d'hébergement : justificatif de domicile + document d'identité de l'hébergeant + courrier au nom de la personne hébergée à cette adresse.

☐ Liste d'au moins **deux témoins** majeurs (avec photocopie des pièces d'identité).

☐ **Charte mariage** à signer par les deux futurs époux.

A réunir pour les étrangers (en plus des pièces mentionnées ci-dessus) :

☐ Certificat de coutume ou de capacité matrimoniale

☐ Certificat de célibat (ces certificats sont délivrés par le Consulat ou l'Ambassade et doivent être datés de moins de 6 mois au dépôt du dossier)

Toutes les pièces rédigées en langue étrangère doivent être traduites par un traducteur assermenté *auprès de la Cour d'appel*.

A réunir dans certains cas :

☐ Acte de décès du précédent conjoint

☐ Certificat de contrat de mariage délivré par le notaire

☐ Dispense de publication délivrée par le procureur de la République

A réunir en cas d'enfant(s) en commun

☐ Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois au dépôt du dossier.
L'enfant doit être reconnu préalablement par les 2 parents.

- Le dossier doit être complet au dépôt.

- La présence d'un des futurs époux est obligatoire lors du dépôt du dossier

- La date et l'heure sont fixées lorsque le dossier complet est déposé en mairie.



Pièces à fournir

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

Poids : 275.66 Ko

[Téléchargement](#) [1]

date du mariage le _____ à _____ n° de l'acte _____	année _____ Projet de mariage mairie d _____	Publications à _____ à _____ à _____	Mariage le à heures	
entre Prénoms _____ Nom _____ en majuscules date de naissance _____ lieu de naissance _____ domicile _____ tél. : _____ résidence _____ nationalité _____ profession _____ état antérieur au mariage : ☐ célibataire ☐ veuf/veuve ⁽¹⁾ de _____ _____ décédé(e) le _____ ☐ divorcé/divorcée ⁽¹⁾ de _____ _____ depuis le _____ ☐ résidence séparée depuis le _____ ordonnance de non-conciliation du _____ Autorisé(e) par _____ d'une part,				et Prénoms _____ Nom _____ en majuscules date de naissance _____ lieu de naissance _____ domicile _____ tél. : _____ résidence _____ nationalité _____ profession _____ état antérieur au mariage : ☐ célibataire ☐ veuf/veuve ⁽¹⁾ de _____ _____ décédé(e) le _____ ☐ divorcé/divorcée ⁽¹⁾ de _____ _____ depuis le _____ ☐ résidence séparée depuis le _____ ordonnance de non-conciliation du _____ Autorisé(e) par _____ d'autre part,
parents Nom ⁽²⁾ _____ prénoms _____ profession _____ domicile _____ _____ décédé/décédée ⁽¹⁾ ☐ ⁽³⁾ Nom ⁽²⁾ _____ prénoms _____ profession _____ domicile _____ _____ décédé/décédée ⁽¹⁾ ☐ ⁽³⁾				parents Nom ⁽²⁾ _____ prénoms _____ profession _____ domicile _____ _____ décédé/décédée ⁽¹⁾ ☐ ⁽³⁾ Nom ⁽²⁾ _____ prénoms _____ profession _____ domicile _____ _____ décédé/décédée ⁽¹⁾ ☐ ⁽³⁾
domicile conjugal adresse _____				contrat de mariage reçu le _____ par M^r _____ notaire à _____

(1) Rayer la mention inutile. (2) Indiquer « du père » ou « de la mère ». (3) Cocher le cas échéant.

tel. 240 911 Berger-Levrault (1365), tél. : 03 83 38 83 83

Formulaire mariage

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

Poids : 791.54 Ko

[Téléchargement](#) [2]



CÉRÉMONIE
DE MARIAGE CIVIL

CHARTE DE BONNE CONDUITE

VILLE DE MONS EN BARœUL

Mariage de _____

En date du _____

Poids : 38.81 Ko

[Téléchargement](#) [3]

En savoir plus : service-public.fr [4]

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 21/07/2021 - 12:52): <https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-mons-en-baroeul/services-et-e-services/service-accueil-monsois-interservices/mariage>

Liens

[1] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire_mariage_pieces_a_fournir_0.pdf

[2] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire_mariage_bl_a_diffuser_en_ligne.pdf

[3] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/charte_mariage.pdf

[4] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F930>